

Communiqué de presse

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

Suppression de la zone bleue pendant les vacances

Compte tenu des expériences positives enregistrées ces dernières années, il a été décidé de suspendre les contrôles de stationnement en zone bleue du lundi 19 juillet au lundi 9 août 2010. Les automobilistes pourront donc parquer leur véhicule dans les secteurs de la zone bleue au-delà du temps prescrit, sans apposer le disque réglementaire.

Il va de soi que toutes les autres règles de la circulation routière devront être scrupuleusement respectées.

Fête nationale

Le Conseil municipal tient à rappeler que lors de la fête nationale, les personnes désirant allumer des feux d'artifice, sont tenu de le faire en prenant garde aux dangers encourus. Chacun témoignera d'une vigilance accrue lors du maniement des engins et veillera à ramasser tous les déchets engendrés par cette célébration.

Saint-Imier, mercredi 7 juillet 2010
(cm)